



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Ordre de méthode

<b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Services des actions sanitaires</b> <b>Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux</b> <b>Bureau de la Santé des Végétaux</b> <b>251 rue de Vaugirard</b> <b>75 732 PARIS CEDEX 15</b> <b>0149554955</b>	<b>Instruction technique</b>  <b>DGAL/SDSPV/2024-215</b>  <b>02/04/2024</b>
---	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGAL/SAS/2021-633 du 19/08/2021 : Cette note spécifie le socle minimal de données à collecter avec les échantillons lors de la réalisation des activités officielles en santé des végétaux.

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** Socle minimal de données à collecter avec les échantillons lors de la réalisation des activités officielles en santé des végétaux.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF-SRAL  
DAAF-SALIM

**Résumé :** L'objectif de cette instruction est de cadrer le socle minimal de données que chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM doit être en mesure d'associer aux prélèvements effectués lors des activités officielles en santé des végétaux (SORE, PP, Import, Export dont NIMP 15, Gestion de foyer, autres activités officielles). Cette instruction a vocation à s'appliquer jusqu'à la mise en service d'une application informatique permettant l'enregistrement des données de prélèvements et d'analyses.

**Textes de référence :-** Note de service DGAL/SDQPV/N2006-8131 du 30 mai 2006, « Fiche de demande d'analyse unique pour la transmission des échantillons vers les unités du laboratoire national de la protection des végétaux ou vers les laboratoires agréés ».

- Instruction technique DGAL/SDSPV/2023-202 du 15/03/23, « Ordre de méthode chapeau Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE) ».

- Instruction technique DGAL/SDSPV/2021-453 du 11 juin 2021, « Plan de surveillance vectorielle de *Xylella fastidiosa* en zone délimitée ».

Les modifications apportées par rapport à la dernière version publiée de cette instruction sont surlignées en gris.

## Table des matières

1	Contexte et objectifs .....	2
2	Socle de données à collecter .....	3
3	Centralisation des données .....	5
	3.1. Bonnes pratiques d'utilisation du fichier .....	5
	3.2. Bonnes pratiques de transmission du fichier .....	6
	Annexes .....	7
	Annexe 1 : Nomenclatures .....	7
	Annexe 2 : Correspondance entre champs du modèle proposé et champs du formulaire de demande d'analyse .....	10

# 1 Contexte et objectifs

Les données des prélèvements et des analyses réalisés dans le cadre des contrôles officiels et des autres activités officielles sont essentielles à la DGAL pour :

- l'alimentation des analyses de risque nationales,
- l'élaboration des bilans réglementaires (nationaux et pour la Commission européenne),
- l'élaboration des dossiers de demande de cofinancements de l'Union européenne,
- le suivi des foyers,
- le suivi des ressources.

Dans l'attente de la mise à disposition d'une application informatique dédiée, l'enregistrement des données de prélèvements et d'analyses repose sur deux solutions temporaires :

- Pour 2024, Phytopass, outil historique obsolète<sup>1</sup>,
- un fichier Excel, dont le modèle est tenu à disposition des services par le Bureau de la Santé des Végétaux et dont les modalités de complétion sont décrites dans cette instruction technique.

En 2024, l'option à privilégier est la saisie via le classeur Excel. L'utilisation de Phytopass reste encore possible mais est conditionnée à l'envoi mensuel par les DRAAF-SRAL/DAAF-SALIM au BSV ([bsv.sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bsv.sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr)) d'une extraction au format .xlsx des données renseignées dans l'outil pour l'année en cours (rapport « Données brutes Excel prélèvement/demande/résultat »).

En 2025 et jusqu'à la mise à disposition de l'application informatique adéquate, les enregistrements devront obligatoirement être faits via le classeur Excel. Phytopass ne devra plus être utilisé.

L'objectif de cette instruction est de cadrer le socle minimal de données que chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM doit être en mesure d'associer aux prélèvements effectués lors des activités officielles en santé des végétaux (SORE, Passeport Phytosanitaire (PP)<sup>2</sup>, Import, Export dont NIMP 15, Gestion de foyer, autres activités officielles) dans les cas où le classeur Excel est utilisé.

Cette instruction a vocation à s'appliquer jusqu'à la mise en service d'une application informatique permettant l'enregistrement des données de prélèvements et d'analyses.

---

<sup>1</sup> Plus de maintenance applicative, assistance utilisateurs limitée, problèmes de compatibilité des versions d'Excel.

<sup>2</sup> Pour la métropole uniquement ; le dispositif du passeport phytosanitaire n'étant à ce jour pas mis en place dans les DROM

## 2 Socle de données à collecter

Chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM doit être en mesure de rattacher chaque échantillon aux informations listées ci-après (en **gras** le format attendu pour chaque type d'information ; les informations obligatoires sont précédées de (\*) :

- (\*) Un identifiant unique, dont le format doit être robuste. Pour cela, il doit utiliser *a minima* un préfixe identifiant l'année et la région « **####AA** » (par exemple « 2020AU » pour l'année 2020 et la région Auvergne-Rhône-Alpes), puis un système au choix de la DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM garantissant l'unicité de l'identifiant ;
  - Dans le cas d'un re-prélèvement (=prélèvement sur le même végétal), l'identifiant unique de l'échantillon initial et le numéro d'ordre, tous deux en **texte libre** (ces informations sont obligatoires lorsque l'analyte est *Xylella fastidiosa*) ;
- Le numéro d'inspection Resyral (information permettant de rattacher une analyse à une inspection) ;
- (\*) Un contexte de prélèvement : **Alerte**<sup>3</sup> / **Signalement**<sup>4</sup> / **SORE** / **PP** / **NIMP 15** / **Import** / **Export** / **Zone tampon**<sup>5</sup> / **Zone infestée**, **Vitroplants**<sup>6</sup>,
  - et si le contexte est zone tampon ou zone infestée : un (\*) numéro de foyer ;
- (\*) La structure du préleveur **SRAL** / **SALIM** / **OVS** / **DSF** / **SIVEP** / **SEMAE (ex GNIS-SOC)** / **FAM** / **CTIFL** ;
- (\*) Une date de prélèvement au format « **JJ/MM/AAAA** » ;
- (\*) Un lieu de prélèvement :
  - Un type de site (nécessaire pour la réalisation de certains bilans, cf. **liste des types de sites**, en annexe 0) ;
  - Référentiel géographique (de préférence WGS84 ; l'utilisation du référentiel Lambert 93 est encore possible en 2024 mais ne le sera plus en 2025) et coordonnées latitude et longitude (au format **##,#####** : exprimées en degrés décimaux pour le référentiel géographique WGS 84 [EPSG :4326] (lues sur le GPS, GéoPortail par exemple) ou RGF93/Lambert 93 [EPSG :2154]), lorsque cela est exigé (c'est le cas pour *Xylella fastidiosa*) ;
  - ou *a minima* le (\*) code Insee ##### de la commune de prélèvement ;
- (\*) Un propriétaire ou détenteur de l'objet prélevé :
  - établissement Usagers (\*) si le contexte est PP, NIMP 15, Import ou Export), qui peut être donné sous forme de l'**INUPP** ou du **SIRET/NUMAGRIT** ;

---

<sup>3</sup> « Alerte » s'applique à un prélèvement réalisé dans le contexte d'une enquête (traçabilité amont ou aval, enquête épidémiologique).

<sup>4</sup> « Signalement » s'applique à un prélèvement réalisé suite à une déclaration ou notification reçue de la part d'un particulier ou d'un opérateur professionnel.

<sup>5</sup> « Zone tampon » s'entend au sens d'une zone délimitée dans le cadre de la gestion de foyer. Pour un prélèvement réalisé dans le cadre d'une zone tampon en vue de la délivrance d'un passeport phytosanitaire (cas d'*Erwinia amylovora* pour la ZP correspondante, par exemple), c'est la modalité « SORE » qui s'applique.

<sup>6</sup> Pour les DROM uniquement, dans le cadre du cahier des charges VP musa

- ou, à défaut, une autre identification (**nom, adresse, code insee commune**) ;
- (\*) Une nature d'objet prélevé (cf. **liste des natures d'objets**, en annexe 1), ainsi que sa destination (lorsque cela est nécessaire, c'est le cas pour la surveillance de tubercules de pomme de terre par exemple), et si l'objet est un végétal (« Plante vivante » ou « Partie vivante de plante ») :
  - (\*) une espèce végétale :
    - nom scientifique + code OEPP [**Genre espèce** et **AAAAA**] ;
    - ou, à défaut, nom vernaculaire en **texte libre**) ;
  - une variété du végétal, le cas échéant du porte-greffe et du greffon ;
  - (\*) une présence de symptômes : **Oui / Non** ;
  - une description des symptômes en **texte libre** ;
- Un pays d'origine, s'il est différent de la France et que cela est pertinent (**indiquer le DROM le cas échéant**) ;
- Un lot ou emballage caractérisé par un identifiant, une unité et une taille ;
- (\*) Une matrice (cf. **liste des matrices**, en annexe 1) ;
- (\*) Un type de recherche<sup>7</sup> : **Détection / Infestation latente / Identification / Diagnostic**, et si le type de recherche est « Détection » ou « Infestation latente » :
  - (\*) Un analyte (nom scientifique de l'organisme nuisible recherché + code OEPP sous la forme **Genre espèce** et **AAAAAA**<sup>8</sup>), et si l'analyte est « *Xylella fastidiosa* [XYLEFA] » :
    - (\*) Un numéro de suspicion.
- Si le type de recherche est « Identification » :
  - Un (\*) niveau taxonomique auquel l'identification doit être menée : **Classe / Ordre / Famille / Genre / Espèce** ;
- Si l'analyse demandée doit donner un résultat de quantification : **Oui / Non** ;
- (\*) La méthode d'analyse (référence de la méthode. Quand une méthode interne est utilisée par le LNR, sélectionner « méthode interne »)
- (\*) Un résultat qualitatif **Positif / Négatif / Indéterminé<sup>9</sup> / En attente / Impossible** ;
  - Un résultat quantitatif en **texte libre** ;
  - Si le type de recherche est « Identification » ou « Diagnostic », un (\*) résultat d'identification en **texte libre** ;
  - Une identification de la sous-espèce pour *Xylella fastidiosa* : **fastidiosa / morus / multiplex / pauca / sandyi / tashke / Indéterminée** ;
  - Une précision sur le résultat en **texte libre**.

---

<sup>7</sup> « Détection » et « Infestation latente » s'appliquent lorsque l'organisme nuisible particulier recherché est connu, en l'absence de symptômes dans le deuxième cas ; « Identification » correspond au cas où un organisme nuisible inconnu a été isolé dans l'échantillon ; et « Diagnostic » correspond à la recherche de la cause d'un problème, sans qu'un organisme nuisible ait pu être isolé.

<sup>8</sup> **Lorsque toutes les autres informations sont égales par ailleurs, des regroupements de plusieurs organismes nuisibles peuvent être effectués, auquel cas ceux-ci doivent être séparés par un « ; » dans la cellule correspondante.**

<sup>9</sup> Le résultat « Indéterminé » s'applique également aux cas « Douteux ».

**Remarque importante** : L'identifiant unique de l'échantillon cité ci-dessus doit également figurer dans l'application informatique utilisée pour saisir les contrôles officiels (PGI), au niveau de l'intervention qui a donné lieu au prélèvement de cet échantillon.

Certaines informations complémentaires peuvent s'avérer nécessaires pour la DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM (= gestion financière, administrative et des suites y compris la gestion de foyer). En voici une liste indicative, non exhaustive :

- La date d'envoi au laboratoire ;
- Le responsable et son site ;
- Le laboratoire ;
- La date de réponse du laboratoire ;
- Un numéro de rapport d'analyse ;
- Des commentaires ;
- Une facturation ;
- Un numéro de sous-action ;
- Un numéro d'engagement juridique.

Par ailleurs, chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM peut déléguer la saisie des prélèvements dans le fichier à l'OVS régional, pour les missions qui lui sont confiées ou déléguées.

### 3 Centralisation des données

L'ensemble de ces informations doit être tenu à jour et à la disposition de la DGAL (Bureau de la Santé des Végétaux) par chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM.

Le modèle de fichier au format .xlsx est mis à disposition des DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM à cette fin par le Bureau de la Santé des Végétaux (dernière version de fichier disponible en téléchargement sur l'[Intranet de la Santé des Végétaux](#)). Il comporte des colonnes couvrant l'ensemble des informations obligatoires mentionnées dans cette instruction. Les correspondances entre les champs de ce document et ceux du formulaire de demande d'analyse prévu par la note de service DGAL/SDQP/N2006-8131 sont également précisées dans le premier onglet (« Mode d'emploi ») du fichier Excel modèle, ainsi qu'en annexe 2.

#### 3.1. Bonnes pratiques d'utilisation du fichier

Afin de garantir l'homogénéité des données et leur traitement :

- Le fichier doit être utilisé sans modification de structure (suppression ou ajout de colonnes, etc.) ni renommage des variables. Des lignes vides ne doivent pas être intercalées aux lignes contenant des données.
- Tous les échantillons prélevés une année N doivent être saisi dans un même fichier. Chaque nouvelle année, les informations sont enregistrées dans un nouveau fichier.
- Pour les régions concernées par le plan de surveillance vectorielle en zone délimitée de *Xylella fastidiosa*, un exemple de saisie est indiqué dans l'onglet « Exemple vecteurs Xylella » du fichier .xlsx modèle.

- Pour les régions non concernées par le plan de surveillance vectorielle en zone délimitée de *Xylella fastidiosa*, les colonnes correspondantes du classeur seront laissées vides (ne pas les supprimer).

### 3.2. Bonnes pratiques de transmission du fichier

#### Pour la métropole :

Chaque DRAAF-SRAL doit transmettre de façon régulière **(mensuelle de préférence, ou, a minima, une fois tous les deux mois)** le fichier complet de ses prélèvements (pas uniquement ceux concernant *Xylella fastidiosa*) au format harmonisé à l'adresse de courriel suivante : [xylella@anses.fr](mailto:xylella@anses.fr).

#### Pour les DROM :

Chaque DAAF-SALIM doit transmettre 2 fois par an (au 30/06 et au 31/12) le fichier de ses prélèvements, au format harmonisé et à l'adresse de courriel suivante : [bsv.sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bsv.sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr)

Le format des fichiers transmis doit rester celui du fichier modèle (.xlsx) et la convention de nommage suivante doit être respectée : 'Nom\_structure'\_ 'Région'\_ 'Date', avec la date au format JJMMAAAA. (Par exemple : « SRAL\_PACA\_15052020 » pour un envoi du SRAL de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisé le 15 mai 2020).

Je vous invite à me signaler toute difficulté qui apparaîtrait dans la mise en œuvre de cette instruction.

Le sous-directeur de la santé et de la protection des végétaux

Emmanuel KOEN

# Annexes

## Annexe 1 : Nomenclatures

### ► *Liste des types de site*

La liste des types de site telle qu'elle apparaît à date dans les formats harmonisés de bilans de la Commission européenne et dans l'outil de saisie des inspections est la suivante :

- 1.1. champ (culture, pâturage)
- 1.2. verger/vigne
- 1.3. pépinière
- 1.4. forêt
- 2.1. jardins privés (plein air)
- 2.2. sites publics (plein air)
- 2.3. espaces réglementés pour la préservation de l'environnement (plein air)
- 2.4. plantes sauvages dans des aires non protégées (plein air)
- 2.5.1. plateforme logistique de transit, stockage ou revente de bois d'emballage (plein air)
- 2.5.2. jardinerie (plein air)
- 2.5.3. réseau d'irrigation ou de drainage
- 2.5.4. zone humide
- 2.5.5. industrie du bois (plein air)
- 2.5.6. Aéroport, port, route, voie ferrée (plein air)
- 2.5.7. Points d'entrée (plein air)
- 2.5.8. Zones à risque (plein air)
- 2.5.9. Marchés, détaillants, magasins, grossistes (plein air)
- 2.5.10. Zones urbaines (plein air)
- 2.5.11. Emballages en bois, palettes en bois (plein air)
- 2.5.12. Contrôles en circulation (plein air)
- 2.5.13. autre (plein air)
- 3.1. serre
- 3.2. site privé (environnement fermé) autre qu'une serre
- 3.3. site public (environnement fermé) autre qu'une serre
- 3.4.1. installations couvertes et closes de transit, stockage ou revente de bois d'emballage
- 3.4.2. jardinerie (environnement fermé)
- 3.4.3. industrie du bois (environnement fermé)
- 3.4.4. Aéroport, port, gare (environnement fermé)
- 3.4.5. Zones à risque (environnement fermé)
- 3.4.6. Usine d'emballage, entrepôt (environnement fermé)
- 3.4.7. Grossistes, marchés, détaillants (environnement fermé)
- 3.4.8. autre (environnement fermé)

➤ *Liste des natures d'objets et des matrices*

La liste exhaustive des natures d'objets prélevés qui doivent être renseignées :

**Plante vivante**

**Partie vivante de plante**

**Caisse**

**Palette**

**Autre emballage en bois**

**Ecorce**

**Grume**

**Sciage**

**Autre bois**

**Insecte**

**Environnement**

La liste exhaustive des matrices:

**Arbre coupé**

**Bourgeon, bouture**

**Culture de tissus végétaux**

**Feuille, aiguille**

**Fleur coupée**

**Fruit**

**Grain (silo)**

**Légume**

**Pétiole**

**Plante vivante**

**Pollen vivant, spore**

**Rameau**

**Semence**

**Tige, branche, tronc**

**Tubercule, corne, bulbe, rhizome, racine**

**Bois sur pied**

**Bois coupé - grumes non écorcées**

**Bois coupé - grumes écorcées**

**Bois broyé (plaquettes forestières, copeaux)**

**Résidus d'exploitation forestière (branches, souches...)**

**Sciages**

**Déchets bois en scierie (chutes, sciures...)**

**Emballages en bois et bois de calage**

**Ecorce**

**Autres bois**

**Larve ou pupe**

**Adulte**

**Eau**

**Terre**

**Boues, extraits de lavage**



## Annexe 2 : Correspondance entre champs du modèle proposé et champs du formulaire de demande d'analyse

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les champs du modèle de document de gestion des échantillons proposé, leur description et le champ de la fiche de demande d'analyse, identifié par son numéro.

Légende :

<u>Code couleur</u>	<u>Explication</u>	<u>Nombre de champs</u>
<b>Nom du champ</b> <b>Mode de remplissage</b>	Données requises par la DGAL dans tous les cas	15
<b>Nom du champ</b> <b>Mode de remplissage</b>	Données requises par la DGAL dans certains cas, notamment en cas de défaut d'une autre donnée requise	35
<b>Nom du champ</b> <b>Mode de remplissage</b>	Données nécessaires pour le SRAL/SALIM	13

<b>Champ</b>	<b>Description</b>	<b>Champ de la fiche de demande d'analyse (DGAL/SDQPV/N2006-8131)</b>
<b>Identifiant unique échantillon</b> <b>####AAxxxxx</b>	Numéro de l'échantillon prélevé. Le numéro d'échantillon doit commencer par l'année et la région de prélèvement, au format « ####AA » (par exemple « 2020AU » pour l'année 2020 et la région Auvergne-Rhône-Alpes), suivi d'une codification propre au SRAL/SALIM.	2
<b>Numéro de scellé</b> <b>texte libre</b>	Numéro de scellé. Information facultative que le service peut renseigner si elle lui est utile.	55
<b>Numéro d'inspection Resytal</b>	Numéro d'inspection Resytal dans le cadre de laquelle a été prélevé l'échantillon	-
<b>Identifiant unique de l'échantillon initial (re-prélèvement)</b> <b>texte libre</b>	En cas de re-prélèvement, identifiant unique de l'échantillon initial	-
<b>Numéro d'ordre</b> <b>nombre</b>	Numéro d'ordre de re-prélèvement (1, 2, 3, etc.)	-
<b>Contexte</b> <b>choisir dans le menu déroulant</b>	Précision sur le contexte des missions dans lequel le prélèvement a été réalisé	5
<b>Numéro de foyer</b> <b>texte libre</b>	Lorsque le contexte le nécessite	21

<b>Numéro de quadrat</b> texte libre	Lorsque le contexte le nécessite. Information facultative que le service peut renseigner si elle lui est utile.	N/A
<b>Structure du préleveur</b> choisir dans le menu déroulant	Structure à laquelle appartient le préleveur	N/A
<b>Date prélèvement</b> jj/mm/aaaa	Date du prélèvement	22
<b>Type de site</b> choisir dans le menu déroulant	Type de site où le prélèvement a été réalisé (nécessaire pour certains bilans)	-
<b>Référentiel géographique</b> choisir dans le menu déroulant	Référentiel géographique utilisé. De préférence WGS84 ; l'utilisation du référentiel Lambert 93 est encore possible en 2024 mais ne le sera plus en 2025.	54
<b>Latitude lieu de prélèvement</b> ##,##### OU #####	Latitude du lieu de prélèvement Veiller à ne pas inverser latitude et longitude.	54
<b>Longitude lieu de prélèvement</b> ##,##### OU #####	Longitude du lieu de prélèvement. Veiller à ne pas inverser latitude et longitude.	54
<b>Code INSEE commune de prélèvement</b> #####	Code INSEE de la commune où le prélèvement a été réalisé. Attention à ne pas confondre le code INSEE avec le code postal de la commune	54
<b>Etablissement où le prélèvement a été réalisé</b> INUPP ou SIRET/NUMAGRIT	Identifiant de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	3 (33, 34)
<b>Etablissement où le prélèvement a été réalisé</b> texte libre	Nom de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	31
<b>Etablissement où le prélèvement a été réalisé (alternatif) : ADRESSE</b>	Adresse de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	32
<b>Etablissement où le prélèvement a été réalisé (alternatif) : CODE INSEE COMMUNE</b>	Code INSEE de la commune de l'établissement où le prélèvement a été réalisé. Attention à ne pas confondre le code INSEE avec le code postal de la commune	32
<b>Nature d'objet prélevé</b> choisir dans le menu déroulant	Nature de l'objet prélevé	62

<b>Destination de l'objet prélevé</b> choisir dans le menu déroulant	Destination de l'objet prélevé, lorsque cela est demandé (cas des pommes de terre notamment)	67
<b>Précision supplémentaire sur l'objet prélevé</b> vecteurs de <i>Xylella</i> : choisir dans le menu déroulant Autre : texte libre	Précision supplémentaire, si la destination est "Autre" et pour les analyses de détection de <i>Xylella fastidiosa</i> sur insectes vecteurs	67
<b>Espèce végétale - nom botanique</b> choisir dans le menu déroulant	Nom botanique de l'espèce végétale prélevée	64
<b>Code OEPP de l'espèce végétale</b> automatique	Code OEPP de l'espèce végétale	-
<b>Espèce végétale (alternatif) - nom vernaculaire</b>	En l'absence du nom botanique, nom vernaculaire de l'espèce prélevée	61
<b>Variété végétal ou porte-greffe</b> texte libre	Variété du végétal, ou le cas échéant du porte-greffe, lorsque cela est nécessaire (cas du ToBRFV)	65
<b>Variété greffon</b> texte libre	Variété du greffon, lorsque cela est nécessaire (cas du ToBRFV)	65
<b>Symptômes</b> choisir dans le menu déroulant	Présence ou absence de symptômes	9
<b>Description de symptômes</b> texte libre	Descriptions des symptômes sur l'objet prélevé	91, 92, 93
<b>Pays d'origine</b> texte libre	Pays d'origine de la marchandise prélevée	
<b>Identification de lot ou de l'emballage</b> texte libre	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre)	56
<b>Unité de quantification du lot</b> choisir dans le menu déroulant	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre, surveillance <i>Xylella</i> )	63
<b>Taille du lot</b> nombre	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre, surveillance <i>Xylella</i> )	N/A
<b>Matrice</b> choisir dans le menu déroulant	Matrice de l'échantillon	66, 67

<b>Type de recherche</b> choisir dans le menu déroulant	Définition du type d'analyse demandé	71
<b>Analyte</b> choisir dans le menu déroulant	Organisme nuisible recherché. Lorsque toutes les autres informations sont égales par ailleurs (hormis le code OEPP de l'analyte), des regroupements de plusieurs analytes par ligne peuvent être effectués, auquel cas les analytes doivent être séparés par un « ; » dans la cellule correspondante	72
<b>Code OEPP de l'analyte</b> automatique	Code OEPP de l'organisme nuisible. Lorsque toutes les autres informations sont égales par ailleurs (hormis le nom de l'analyte), des regroupements de plusieurs codes OEPP par ligne peuvent être effectués, auquel cas les codes OEPP doivent être séparés par un « ; » dans la cellule correspondante	-
<b>Numéro suspicion</b> <i>Xylella fastidiosa</i>	-	21
<b>Niveau taxonomique d'identification</b> choisir dans le menu déroulant	Niveau taxonomique auquel l'identification doit être réalisée (type de recherche = Identification)	-
<b>Quantification demandée</b> choisir dans le menu déroulant	La quantification de l'organisme nuisible dans l'échantillon est-elle demandée ?	-
<b>Méthode d'analyse</b> choisir dans le menu déroulant	Référence de la méthode d'analyse (quand une méthode interne est utilisée par le LNR, sélectionner « méthode interne »). Liste susceptible de modification en cours d'année.	73
<b>Résultat de l'analyse</b> choisir dans le menu déroulant	Résultat de l'analyse	N/A
<b>Résultat quantitatif</b> texte libre	Lorsqu'elle a été demandée, quantification	N/A
<b>Résultat d'identification</b> texte libre	Taxon identifié, dans le cas d'une demande d'identification	N/A
<b>Identification sous-espèce</b> <i>Xylella fastidiosa</i> choisir dans le menu déroulant	Détermination de la sous-espèce de <i>Xylella fastidiosa</i> , lorsque cela est demandé	N/A
<b>Précision sur le résultat</b> texte libre	Description du résultat de l'analyse à un niveau plus fin	N/A

<b>Résultat quantitatif</b> <i>Philaenus spumarius</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	N/A
<b>Résultat quantitatif</b> <i>Neophilaenus</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	N/A
<b>Résultat quantitatif</b> <i>Aphrophora</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	N/A
<b>Résultat quantitatif</b> <i>Cercopidae</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	N/A
<b>Résultat quantitatif</b> <i>Cicadella</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	N/A
<b>Résultat quantitatif</b> <i>Draeculacephala robinsoni</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	N/A
<b>Résultat quantitatif</b> <i>Lepyronia coleoprata</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	N/A
<b>Date d'envoi</b> jj/mm	Date d'envoi de l'échantillon au laboratoire	N/A
<b>Site</b> texte libre	Site de l'agent réalisant le prélèvement	N/A
<b>Responsable</b> trigramme	Identification de l'agent réalisant le prélèvement	1
<b>Laboratoire</b> vérification automatique	Nom du laboratoire prévu pour l'analyse. Vérification automatique depuis le choix Analyte / Matrice, sur la base d'une liste pré-déterminée par le SRAL/SALIM. Liste susceptible de modification en cours d'année en fonction des évolutions des analyses demandées par la DGAL.	4

<b>Date réponse du laboratoire</b> jj/mm	Date de réception des résultats de laboratoire	N/A
<b>Numéro du rapport d'analyse</b> texte libre	Numéro du rapport d'analyse du laboratoire	N/A
<b>Commentaires</b> texte libre	-	8
<b>Facture ?</b> choisir dans le menu déroulant	Indication quant à la facturation de l'analyse : pour le professionnel ou supporté par le SRAL/SALIM. Ce champ permet aussi d'indiquer si le prélèvement a été invalidé / annulé.	N/A
<b>Numéro de sous-action</b> texte libre	-	
<b>Numéro d'engagement juridique</b> texte libre	-	